

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances Office du personnel de l'Etat Service des ressources humaines	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 18.04.2000	Date de révision 14.10.2013	Date de mise en application 1.05.2000
1. Dénomination de la fonction Conseiller en organisation de l'information- conseillère en organisation de l'information		Code fonction 2.06.019	
2. But de la fonction Concevoir, étudier et mettre en place des processus de l'organisation de l'information cohérents, efficaces et économiques adaptés aux besoins de la maîtrise d'ouvrage. Conseiller et assister la maîtrise d'ouvrage lors de l'étude de solutions nouvelles et dans ses projets de changement structurel et organisationnel.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment d'/de : <ul style="list-style-type: none"> - participer à l'élaboration du schéma directeur de l'organisation de l'information, à l'établissement et à la gestion des projets de mise en œuvre en matière d'organisation, et/ou d'informatisation d'une entité importante; - planifier et concevoir des processus liés à l'organisation de l'information pour répondre aux missions du département et des services; - expertiser des organisations structurelles et fonctionnelles des services du département ou de l'administration en général; - coordonner les activités relatives à l'organisation de l'information et à la mise à disposition des moyens informatiques; - conseiller et assister la maîtrise d'ouvrage en matière d'organisation de l'information, d'organisation et d'informatisation; - collaborer avec la maîtrise d'ouvrage et l'assister dans la définition des directives de sécurité, de protection des données dans le cadre de la mise en œuvre des systèmes; - collaborer avec les partenaires internes et externes en vue de maintenir une cohérence de gestion transversale; - exécuter d'autres tâches pour les besoins de l'administration. 			
4. Exigence de la fonction Etude de niveau universitaire (licence, EPF), des formations complémentaires en matière de systèmes d'information et/ou en économie d'entreprise et au moins 5 années d'expérience dans le domaine.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	M	D	K	A	J	Cl. max. 23
Points	58	17	65	5	69	Total 214